Click to prove you're human

Vers le contenu Nous utilisons des cookies sur ce site pour amliorer votre exprience utilisateur. Plus d'information En tant qutudiant, ltat taccorde, par anne civile, un quota dheures pendant lesquelles tu peux travailler en payant des cotisations sociales rduites. Pour faire le compte de ces heures, tu peux tappuyer sur le service en ligne My Student at work et lapp Student at work (disponible dans App Store ou Play Store). Grce au service en ligne et lapp, tu peux : voir combien dheures te restent de ton quota (tes heures restantes) ; tlcharger une attestation pour ton employeur, lui indiquant combien dheures il peut temployer sur base de cotisations sociales rduites. En utilisant le service en ligne My Student at work sur ton ordinateur, tu obtiens plus dinfos telles quun aperu de tous tes jobs sous contrat dtudiant, le nom de tes employeurs, etc. Pour voir tes heures restantes, ton employeur peut aussi te demander laccs tes donnes. Si tu acceptes cette demande daccs, il verra combien dheures te restent encore de ton quota. Tu as deux possibilits : Ton identit est dj enregistre. Tu peux alors te rendre dans un bureau d'enregistrement local pour obtenir tes cls numriques. Pour un rendez-vous, contacte le service de la population. Ton identit nest pas encore enregistre. Tu trouveras toutes les infos pour demander en ligne une cl numrique et lactiver dans le manuel disponible sur le site MYbelgianID . Avec 4 tapes suivre : Tu prends rendez-vous pour un interview vido. Tu confirmes ton rendez-vous. Tu participes linterview vido. Tu actives ta cl numrique. Tu ne sais pas si tu es enregistr ? Transmets-nous ton nom et ta date de naissance via le formulaire de contact. Nous le vrifierons pour toi. En te connectant, tu accdes la page daccueil o tu peux consulter tes heures restantes. Veux-tu voir tous les dtails ? Utilise alors le service en ligne My Student at work sur ton ordinateur. La vue calendrier de My Student at work (visible sur ton seul ordinateur) indique quels jours tu as prests ou vas prester chez un employeur. En passant ta souris sur une date, tu peux voir le nom de tes employeurs. Tu peux aussi consulter les donnes de lanne prcdente et suivante. Attention : les jours indiqus dans le calendrier ne correspondent pas toujours avec ce qui a t convenu avec ton employeur. Prenons lexemple dun employeur prvoyant de tengager 30 heures en juillet, sans savoir prcisment quand. Il rserve donc tout le mois de juillet, en mentionnant le nombre d'heures convenues (30). Ce sont ces 30 heures qui seront dduites de ton quota d'heures, et non la priode entire. La vue dtaille de My Student at work (visible sur ton seul ordinateur) montre, par employeur, ton nombre dheures prvues et ton nombre dheures effectivement prestes. Elle te donne aussi un aperu des contrats dtudiant que tu as conclus. Non, tu ne dois rien faire toi-mme. Lemployeur avec qui tu conclus un contrat dtudiant transmet lectroniquement, lONSS, le nombre dheures quil veut tengager. Lesquelles sont automatiquement dcomptes de ton total. Si tu travailles plus ou moins que prvu, ton employeur peut alors transmettre, lONSS, les donnes jour de sorte ce que ton solde dheures restantes soit adapt. Attention toutefois : un employeur nest pas tenu le faire. Il se peut ds lors que ton solde dheures restantes ne soit plus jour un moment donn. Plusieurs causent peuvent lexpliquer : Les heures planifies sont galement prises en compte. Ton employeur transmet tes heures ds ta signature du contrat. Ces heures sont instantanment dcomptes de tes heures restantes mme si, ce moment, tu nas pas encore prest la moindre heure. Tu as sign un contrat dtudiant mais ton employeur na pas encore transmis tes heures lONSS. Ton employeur a mal transmis tes heures lONSS. Tu as plus ou moins travaill que prvu et ton employeur na pas (encore) transmis de mise jour lONSS. Labsence de mise jour concernant tes heures te cause un problme ? Car elle entrane p. ex. un manque dheures pour tengager dans un autre job tudiant. Adresse-toi ton employeur. Il peut rapidement et facilement corriger le problme en adaptant la Dimona . Tu as eu plusieurs employeurs et ne vois plus bien o est le problme ? Utilise, sur ton ordinateur, la vue dtaille du service en ligne My Student at work. Elle te montrera quel employeur et quelles heures posent problme. Et si un employeur fait obstruction ? Contacte-nous via notre formulaire de contact. Nous chercherons une solution, ensemble avec ton employeur et toi. Si tu postules pour un job tudiant ou dois signer un contrat dtudiant, ton employeur peut te demander de prsenter une attestation Student at work. Cette attestation mentionne le nombre dheures restantes des 650 heures que tu peux travailler en profitant de cotisations sociales rduites. En un simple coup doeil, un employeur saura ainsi combien dheures il peut encore tengager sur base de cotisations sociales rduites. Suis les tapes suivantes : Connecte-toi (Comment me connecter ?). Choisis lanne pour laquelle tu souhaites tlcharger une attestation : lanne en cours ou la suivante (partir de dcembre seulement). Exemple : si tu veux tlcharger une attestation pour 2025, tu ne peux le faire qu partir de dcembre 2024. Clique sur Tlcharger une attestation . Tu reois lattestation en fichier PDF dans tes lments tlchargs (downloads). Lattestation contient un code daccs et indique le solde dheures restantes. Communique le code daccs de ton attestation ton employeur. Tu peux lenvoyer par e-mail, limprimer ou le coller dans ton CV. Avec ce code daccs, lemployeur peut maintenant sidentifier sur My Student at work et consulter ton solde dheures restantes. Important savoir Tu peux tlcharger autant dattestations que tu veux. Nouveau mois = nouveau code : chaque nouveau mois, My Student at work gnre automatiquement un nouveau code daccs. Le code daccs dispose dune dure de validit limite. Lemployeur peut lutiliser durant trois mois pour consulter tes heures restantes. Lemployeur ne voit que le solde des heures restantes. Les donnes dtailles lui restent inaccessibles : tes jobs dj raliss ou raliser. Tu peux tlcharger une attestation pour lanne en cours et lanne suivante. Lattestation nest pas obligatoire. Ton employeur peut aussi tengager sans attestation bien que celle-ci lui offre une vue plus claire sur ta situation. Problmes de connexion ? Lis alors Comment me connecter ? a ne fonctionne toujours pas ? Contacte-nous dans ce cas. Nous rechercherons la meilleure solution pour toi. Tu ne peux alors pas tlcharger dattestation avec My Student at work. Nous pouvons toutefois ten fournir une. Mais tu dois dabord prouver que tu entres bien en ligne de compte pour travailler comme jobiste. Contacte-nous cette fin. Chaque attestation que tu tlcharges est automatiquement envoye vers ton eBox. Ton eBox est une bote aux lettres lectronique scurise. Tu peux y recevoir, conserver et grer, en toute scurit, tous les documents digitaux des services publics. A toi dactiver ton eBox personnelle via le portail my eBox. Ton attestation y reste disponible durant deux mois. Et tu peux archiver les attestations dont tu nas plus besoin. Pas besoin de tlcharger dattestation si tu travailles comme intrimaire. Le bureau dintrim peut directement vrifier tes heures restantes. Tu dois, cette fin, lui donner ton accord crit lors de la signature du contrat. Ton employeur peut te demander laccs tes donnes : celles dont il a prcisment besoin pour rdiger un contrat. Pour pouvoir accepter cette demande daccs, tu reois, de ton employeur, un code QR ou un lien unique vers le service en ligne Accs mes donnes . Vrifie bien que fgov figure dans le lien pour tassurer de sa fiabilit. Dans le service en ligne Accs mes donnes, tu vois quune demande attend ton accord. Pour accepter cette demande, tu dois te connecter. Dans la demande daccs, tu distingues 2 sortes de donnes : Possibilit de flexi-job et Heures Student at work restantes . Toutes deux proviennent des bases de donnes de la scurit sociale. Tu peux aussi voir combien de temps elles sont consultables. Et y lire les conditions que lemployeur doit respecter quand tu lui accordes laccs. Tu acceptes la demande en cliquant sur Accordez laccs . Lemployeur reoit alors les rponses suivantes : la question de la possibilit de flexi-job : entre en ligne de compte ou nentre pas en ligne de compte ; la question des heures Student at work restantes : le nombre dheures qui te restent encore. Dans Accs mes donnes, tu peux retirer, quand tu le souhaites, les accs accords. Dans My eBox , tu reois confirmation des accs que tu as accords. La vue dtaille de My Student at work (visible sur ton seul ordinateur) montre : ton quota dheures pour lanne civile prcdente, actuelle et suivante ; tes heures restantes ; le bouton servant tlcharger une attestation pour un employeur ; le nom des employeurs avec qui tu as conclu un contrat dtudiant ; le nombre dheures prvues par employeur, avec distinction de tes heures dj prestes et encore prester ; ton salaire brut des derniers trimestres ; la manire de calculer le solde des heures restantes. La vue calendrier de My Student at work (visible sur ton seul ordinateur) indique quels jours tu as prests ou vas prester chez un employeur. En passant ta souris sur une date, tu peux voir le nom de tes employeurs. Tu peux aussi consulter les donnes de lanne prcdente et suivante. Toi seul. Ton employeur ne peut les voir que si tu lui fournis un code daccs. Avec ce code, il pourra consulter ton solde dheures restantes durant trois mois. Toutes les autres donnes, telles les autres employeurs pour qui tu as travaill, lui restent inaccessibles. La protection de tes donnes personnelles est trs importante pour lOffice National de Scurit Sociale (ONSS). Aussi tout traitement de tes donnes personnelles se ralise conformment la lgislation applicable, dont le Rglement Gnral sur la Protection des Donnes (RGPD) ou General Data Protection Regulation (GDPR) en anglais. Prends alors contact avec nous, via notre formulaire de contact. Nous corrigerons lerreur ds que possible. Travailler comme tudiant jobiste reprsente une opportunit intressante, tant pour les tudiants que pour leur employeur. Tous deux bnficient de cotisations sociales rduites sur le travail effectu. Nanmoins, le nombre d'heures autorises dans le cadre de ce rgime est limit. Heureusement, en tant qu'tudiant, vous pouvez suivre facilement vos heures grce Student at work : vous pouvez savoir en temps rel combiend'heures de travail vous pouvez encore prester avec la rduction de cotisations sociales.Pourquoi Student at work a-t-il t dvelopp ?En tant qu'tudiant, vous disposez d'un quota d'heures par anne civile durant lesquelles vous pouvez travailler en bnficiant de cotisations sociales rduites. Pour faciliter le suivi de ces heures, l'ONSS a dvelopp Student at work, un service en ligne convivial destin aux tudiants.En tant qu'tudiant, vous pouvez utiliser Student at work :pour consulter tout moment le solde d'heures de travail restantes sous cotisations sociales rduites,pour gnration une attestation indiquant le nombre d'heures restantes votre (futur) employeur.Student at work et e-governementLes heures restantes et les attestations tant la disposition des citoyens dans le service en ligne Student at work, l'ONSS n'a plus besoin d'intervenir. Le service en ligne permet donc un change de donnes plus rapide, et c'est un systme bnficiant toutes les parties : tudiant, employeur et ONSS. Tu peux venir en permanence afin dimprimer gratuitement ton attestation dheures student@work. Ce papier permet lemployeur de vrifier officiellement que tu es encore dans le quota des 475h sur lanne en cours.Prends avec toi ta carte didentit belge ainsi que le code PIN. Nous ne pourrons te sortir la feuille quavec ces infos-l. Vers le contenu Nous utilisons des cookies sur ce site pour amliorer votre exprience utilisateur. Plus d'information Tu peux travailler comme jobiste en payant des cotisations sociales rduites (sur base de ton quota dheures accord par ltat) si tu : es tudiant ; es suffisamment g ; ne travailles pas quand tu es suppos suivre une formation ou participer dautres activits scolaires. Es-tu tudiant ? Pour le calcul des cotisations sociales, tu es tudiant si : tu suis des tudes reconnues dans lenseignement secondaire, suprieur ou universitaire ; tes tudes constituent ton activit principale par rapport laquelle ton ventuel job reprsente clairement une occupation secondaire. Exemple : un employ qui poursuit un bachelier aprs ses heures de travail nest pas un tudiant. Tu nes plus tudiant si : tu es sous contrat de travail de 12 mois ou plus chez un employeur. Aprs ces 12 mois, tu ne peux plus exercer un job tudiant auprs de cet employeur. A partir de ce moment, ton employeur et toi payez des cotisations sociales ordinaires. Tu peux par contre encore exercer un job tudiant chez un autre employeur ; tu suis des cours du soir ou une autre forme denseignement horaire rduit. Pas toujours facile de savoir si tes tudes forment ton activit principale ! En cas de doutes ce sujet, contacte les Directions rgionales du Contrle des lois sociales du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale via info.cls@emploi.belgique.be. Es-tu suffisamment g ? Tu peux tengager comme jobiste ds que tu : as 15 ans et suivi le premier degr de lenseignement secondaire ; as 16 ans. Etudiant temps partiel ? Si tu es tudiant temps partiel, tu ne peux alors travailler comme tudiant que si : tu conclus un contrat de travail tudiant avec un autre employeur que celui chez qui tu accomplis ta formation pratique sur le lieu de travail ; tu conclus un contrat de travail tudiant avec lemployeur, chez qui ton stage a lieu, pour les mois dt qui tombent en dehors de ta priode de stage ; tu as un job tudiant effectuer en dehors de tes heures de formation pratique et pratique ; tu ne bnficies pas dallocations de chmage ou dinsertion. Lien vers toutes les questions sur "Job tudiant et jobiste" Comme tudiant, ltat taccorde un quota dheures annuel pendant lesquelles tu peux travailler en payant moins de cotisations sociales quun travailleur ordinaire. Depuis le 1er janvier 2025, ce quota slve 650 heures. Avec le service en ligne My Student at work ou lapp Student at work (disponible dans App Store ou Play Store), tu peux vrifier combien dheures te restent de ce quota. Bien sr, tu peux travailler plus. Mais tu paieras alors des cotisations sociales plus leves pour chaque heure qui dpasse ton quota. Attention ! Tu travailles comme tudiant dans les secteurs socioculturel ou sportif sous le rgime du travail associatif ? Veille ne pas dpasser les 190 heures par an sous ce rgime et tenir compte des limites dfinies par trimestre et par secteur. Tu comptes dj trop dheures de travail associatif au moment de commencer travailler comme tudiant ? Ces heures supplmentaires sont alors dcomptes de ton quota dheures de travail tudiant. Tu en sauras plus sur la page Qui peut effectuer du travail associatif et pour quelles activits ? du site Travail associatif . Lien vers toutes les questions sur "Quota d'heures et impact" Si tu as moins de 18 ans, tu as toujours droit aux allocations familiales, quel que soit le nombre de jours prests. partir de 18 ans, le nombre dheures que tu peux prester par anne calendrier sans perdre tes allocations familiales dpend de ton lieu de rsidence. Si tu habites en Wallonie, tu peux travailler un maximum de 650 heures par an en bnficiant de cotisations sociales rduites. En plus de ces 650 heures, tu peux travailler 240 heures supplmentaires par trimestre pour lesquelles tu paies des cotisations sociales ordinaires. Les heures de stage obligatoire pour lobtention de ton diplme ne sont pas prises en compte. Seuls les heures prestes comptent (et non, par exemple, les jours fris pays). Si tu habites en Rgion de Bruxelles-Capitale, tu peux travailler un maximum de 240 heures par trimestre. Cette disposition ne s'applique pas en juillet, aot et septembre, si tu poursuis tes tudes aprs les vacances d't. Toutes les heures de travail sont prises en compte, y compris celles effectues dans le cadre d'un contrat de travail ordinaire. Les heures de travail prestes lors dun apprentissage en vue de l'obtention d'un diplme, d'une formation en alternance ou d'une formation l'entrepreneuriat ne sont pas prises en compte. Tu peux travailler 650 heures par an en bnficiant de cotisations sociales rduites. Si tu habites en Flandre, tu peux travailler un maximum de 650 heures par an en bnficiant de cotisations sociales rduites. En plus de ces 650 heures, tu peux encore travailler 80 heures supplmentaires par mois pour lesquelles tu paies des cotisations sociales ordinaires. Si tu habites dans les Cantons de lEst, le nombre d'heures de travail annuel dans le cadre d'un contrat d'tudiant n'est pas limit. Tu ne paies des cotisations sociales rduites que pour les 650 premires heures. Si tu ne travailles pas avec un contrat d'tudiant, mais avec un contrat normal ou en tant qu'indpendant, tu ne peux pas travailler plus de 175 heures par trimestre. Attention ! Si tu dpasses le nombre dheures permises, tu risques de perdre tes allocations familiales. Lien vers toutes les questions sur "Quota d'heures et impact" Ton meilleur ami ? Enfin, presque. Il est encore en phase exprimentale, alors mieux vaut ne pas suivre aveuglment tous ses conseils. Mais n'hsite pas poser ta question. Tu peux le faire quand tu veux. Comme a, tu laides devenir plus malin et plus fiable. Demande notre assistant IA Quand tu postules pour un job, certains employeurs te demandent de remettre une attestation qui comptabilise le nombre dheures de job tudiant quil te reste.Ce document cest lattestation student@work.Lavantage des 650 heures pour le job tudiant, cest quoi ?En tant qutudiant tu bnficies dun avantage pour 650h de travail en 2025.Cest un avantage financier pour toi et ton futur patron car vous bnficiez tous les deux dune rduction sur les cotisations sociales. Bref, ce nest donc pas une attestation de frquentation scolaire que tu peux te procurer lcole.Gnralement, avant de signer le contrat, les employeurs demandent aux tudiants de leur rapporter cette attestation pour savoir combien dheures ils peuvent travailler. Il te suffit alors de tlcharger ton attestation sur le site ou lapplication de student@work.ATTENTION: tlcharger une attestation student@work nest pas la preuve que tu peux travailler comme tudiant.En effet, toutes les personnes ges entre 15 et 30 ans ont automatiquement accs cette attestation. Peu importe leur statut.Ce nest donc pas parce que tu sais tlcharger cette attestation que tu peux automatiquement travailler comme tudiant. Si tu souhaites savoir si tu peux travailler comme tudiant cette anne, rends-toi sur notre article pour faire le point.De quoi ai-je besoin pour me procurer mon attestation student@work ?Pour en avoir une, il te faudra :Un ordinateur avec une connexion internetUn lecteur de carte didentit ou ton compte ItsmeTa carte didentit Le code pin de ta carte didentit que tu as reu la communeNouveau: LONSS a lanc son application Student@work.Tu peux dsormais tlcharger lapplication pour connatre le nombre dheures quil te reste super rapidement.Comment obtenir lattestation de 650 heures pour le job tudiant ?Il y a plusieurs faons de te procurer ton attestation :Si tu as un lecteur de carte didentitet tout le matriel ncessaire, rends-toi simplement sur le site ou application student@worket connecte-toi. Tu ne dois pas tinscrire.Si tu nas pas de lecteur mais que tu as ta carte didentit et le code PIN, tu peux alors venir dans lun de nos points-info. On pourra imprimer le document et te lenvoyer par mail.Et si je nai pas le code de ma carte didentit ou quelle est bloque ?Tu as perdu ton code PIN ou ta carte est bloque mais tu as encore ton code PUK? Tu pourras alors te rendre la commune pour dbloquer ta carte ou choisir un nouveau code.Tu as perdu ton code PIN et le code PUK? Tu devras alors retourner la commune pour obtenir de nouveaux codes. Cela peut parfois prendre plusieurs semaines. Tu peux galement en faire la demande en ligne iciTu peux aussi directement contacter lONSS afin dobtenir ton attestation sans devoir te connecter: 02 509 59 59Est-ce que je peux demander mon attestation lcole ?Non, cest uniquement lOffice National de Scurit Sociale qui transmets cette attestation via student@work.Existe-t-il une autre attestation pour travailler dans lHORECA ?Oui, elle sappelle HORECA@work. Elle te permet de travailler dans lHORECA (le secteur dactivits de lhtellerie, de la restauration et des cafs) en bnficiant de cotisations sociales rduites pendant 50 joursMais attention travailler 1h, 3h ou 8h sur une journe tenlve 1 jour complet ! Tu peux tout fait cumuler les 650h + les 50 jours.Lemployeur demande-t-il dautres attestations pour le job tudiant ?Lemployeur pourrait en effet te demander dautres documents.Par exemple, lorsque tu veux travailler avec des enfants, lemployeur demande souvent un extrait de casier judiciaire. Cest un document appel Modle 2 que tu dois aller chercher auprs de la commune.Besoin dautres informations sur le job tudiant, consulte nos autres articles Tu tudies cette anne? Vrifie si tu peux travailler comme tudiant. Des conseils pour rdiger un CV, une lettre de motivation Un listing dessites de recherche demploi. Notre guide lgislation job tudiant pour connatre tes droits et tout ce que le job tudiant implique.Et si tu as dautres questions ou que tu rencontres un problme, nhsite jamais nous contacter par tlphone au 02/514.41.11 ou de passer dans lun de nos points-info. Go to the content We use cookies to help make this website more user-friendly. You may work as a job student at reduced social contributions (you get a hours package from the government) if you: are a student; are old enough; are not working while attending classes or participating in other school activities. Are you a student? for the calculation of social contributions, you are a student if: you are following a recognised course of study in secondary, higher or university education; studying is your main activity and any job is clearly secondary. For example: an employee who takes a bachelor's degree after working hours is not a student. You are no longer a student if: you have a contract with an employer for 12 months or more. After these 12 months, you can no longer work as a student with that employer. From then on, you and your employer pay the normal social contributions. However, you can still get a job as a student with another employer. You attend evening school or another form of education with a limited curriculum. It is not always easy to tell whether your main activity is studying. Are you in doubt about your situation? If so, please contact the regional directorates Supervision of Social Acts of the FPS Employment, Labour and Social Dialogue at info.tsw@werk.belgie.be. Are you old enough? You can start working as a job student as soon as you: are 15 years old and have completed the first stage of secondary education; are 16 years old. Are you attending school part-time? If you go to school part-time, you can only work as a job student if you: enter into a student agreement with an employer other than the one where you do your practical training in the workplace; enter into a student agreement with the employer, where you are on internship, for the summer months outside the internship agreement; have a student job outside the hours of your theoretical or practical training; do not receive unemployment benefit or integration allowance. Link to all questions about "Student job and job student" As a student, you receive a yearly hours package from the government. During these hours, you will pay less social contributions than a standard employee. Since January 1, 2025 this package contains 650 hours. With the online service My Student at work and the Student at work app (available on App Store and Play Store), you can check how many hours you have left of that package. Working more is allowed, but for every hour you work beyond your 650-hour package, you pay the normal social contributions. Please note: do you work as a student in the sociocultural or sports sector under the regulation for association work? Make sure you do not work more than 190 hours per year in that regime and take into account the limits per quarter and per sector. If you have already carried out too much association work when you start working as a student, those additional hours will be deducted from your student hours. Read all about it on the Association work page. Link to all questions about "Hours package and impact" If you are under 18, you are always entitled to child benefits, no matter how much you work. From your 18th birthday onwards, the number of hours you can work without losing child benefits depends on your place of residence. If you live in Wallonia, you are allowed to work 650 hours per year at reduced social contributions. In addition to these 650 hours, you will receive 240 hours per quarter. However, you pay the normal social contributions for the additional hours. The compulsory internship hours to obtain your degree are not taken into account. Only the hours actually worked count (and not, for example, paid public holidays). If you live in East Belgium, there is no maximum limit to the number of hours you can work per year with a student contract. You only pay reduced social security contributions for the first 650 hours. If you are not working on a student contract but on a normal contract or if you are self-employed, you may not work more than 175 hours per quarter. If you live in Flanders, you are allowed to work 650 hours per year at reduced social contributions. In addition to these 650 hours, you can work another 80 hours per month. However, you pay the normal social contributions for those extra hours. If you live in the Brussels-Capital Region, you are allowed to work 240 hours per quarter. This rule does not apply in July, August and September if you continue your studies after the summer holidays. All working hours are taken into account, including those you work under a regular employment contract. Hours worked as part of an internship to obtain a degree or as part of an alternate training programme/entrepreneurial training programme do not count. You are allowed to work 650 hours per year at reduced social security contributions. Please note: if you work more than the allowed number of hours, you might lose the right to child benefits! Link to all questions about "Hours package and impact" Student at work est le service en ligne sur lequel tu vrifies le nombre d'heures de travail que tu peux encore prester un taux de cotisations sociales rduit. Sur un job d'tudiant, ton employeur et toi payez des cotisations sociales rduites. Les jobs d'tudiant sont donc un moyen intressant de gagner de l'argent. Cependant, le nombre d'heures que tu peux prester un taux de cotisations sociales rduit est limit. Par anne civile, l'tat t'accorde un quota d'heures. Si tu travailles plus d'heures que celles prvues dans le quota, les cotisations sociales augmentent. Pourquoi utiliser Student at work ? Student at work t'aide tenir l'oeil le nombre d'heures de travail tudiant que tu peux encore prester un taux de cotisations sociales rduit, de manire ne pas dpasser ton quota d'heures. Avec Student at work, tu peux tlcharger une attestation pour ton employeur. Tu lui montres ainsi combien dheures tu peux encore travailler sans dpasser ton quota. Student at work t'offre un aperu de tous les jobs d'tudiant pour lesquels tu as un contrat d'tudiant. Tu vois les jobs programms et ceux que tu as dj effectus. App pour appareils mobiles Il existe galement une app Student at work pour appareils mobiles. L'app te permet de voir tout moment tes heures restantes et de tlcharger une attestation pour ton employeur. Plus d'information sur le site web Student at work Nouvelle fentre. Belgium.be Informations et services officiels L'application "Student@work"permet aux tudiants de voir le nombre de jours de travail qu'ils peuvent encore prester un taux de cotisations sociales rduit. Sur une page web, scurise au moyen de la carte d'identit lectronique, chaque tudiant peut vrifier les prestations qu'il a dj fournies, planifier les jours de travail restants via une application calendrier et imprimer une attestation destine l'employeur. De son ct, l'employeur peut galement accder au solde de l'tudiant via au portail de la scurit sociale et un code pin que l'tudiant lui fournit. Cette application permet aux employeurs et aux tudiants de s'assurer tout moment qu'ils ne dpassent pas le contingent annuel de 650 heures. Ce service en ligne a t dvelopp par l'Office national de scurit sociale (ONSS).

Sample match game questions. Balance game korean questions. Balance game questions indonesia. Balance game questions korea.

- http://krokodilok.hu/_user/file/c6d20b55-30f2-40c1-9b56-27ba430eaca1.pdf
- lapawiru
- nizudohi
- gidana
- how to give a scientific poster presentation
- jaro
- how many days to visit slovenia